

DEL2025\_04\_114

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Présents : 30  
Votants : 35



## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt cinq, le trente avril, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 24 avril 2025.

### **PRESENTS :**

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, Monsieur Djibril TRAORE, Mme Maria PINTO, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Ludovic PEDRO, Madame Victoria MAAMAR, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Monsieur Dominique COZETTE, Mme Zoé AHOANGONOU, M. Karim BENMISSI, M. Christian BRICKX, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

### **ABSENT / PROCURATIONS:**

M. Franck BARTH (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à M. Jean ARSLAN), Mme Sophie GERARD (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), M. Laurent CHAINEY (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Angélique PLANET-LEDIEU (donne procuration à M. Christian BRICKX)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

### **ADHESION A L'ASSOCIATION DU PASSEPORT DU CIVISME POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2025/2026**

#### ***Sur proposition de Marie-Claude HUART.***

L'Association du Passeport du Civisme a pour objet de fédérer toutes celles et ceux qui souhaitent défendre, porter et transmettre de façon concrète les valeurs du civisme sur leur territoire.

Dans ce cadre, l'association peut fournir aux collectivités les services suivants :

- Accompagnement et conseil de ses membres dans la mise en œuvre d'actions concrètes : organisation d'interventions, de journées d'études, de réunions, ...
- Réalisation et mise à disposition de supports de toutes formes et notamment : passeport du civisme, plaquette de communication, ...

DEL2025\_04\_114

Afin de contribuer à défendre les valeurs du civisme en France et de faire adhérer au projet les élèves de classe de CM2 et les collégiens, la ville de Montfermeil souhaite adhérer à l'Association du Passeport du Civisme pour l'année scolaire 2025/2026.

Le montant de l'adhésion annuelle est déterminé en fonction du nombre d'habitants du territoire. Par ailleurs, deux représentants de la collectivité devront être désignés pour siéger au sein de l'Association.

Les buts définis par cette association regroupant l'ensemble des collectivités prenant part au défi du civisme en France, sont les suivants :

- promouvoir le civisme en France,
- contribuer à la mise en œuvre d'actions civiques,
- mettre à disposition des collectivités différents outils et les accompagner dans leur mise en œuvre,
- constituer un organe de réflexion consultatif en matière de gestion, d'organisation d'activités civiques, de concertation et négociation avec tous les organismes ayant une influence sur le sujet,
- assurer la représentation collective de ses membres auprès de l'État.

Vu l'article L2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le principe d'adhésion de la Ville auprès d'organismes et d'associations,

Considérant que la mise en place d'une instance permettant de promouvoir les valeurs du civisme et impliquer les élèves de niveau de CM2 et les collégiens, nécessite que la ville adhère à l'Association du Passeport du Civisme,

Considérant que l'adhésion de la ville auprès de l'Association du Passeport Civisme permet de bénéficier d'un accompagnement pour la mise en place d'actions concrètes et pour la mise à disposition de différents supports afin de promouvoir les valeurs du civisme sur la Commune,

Considérant la nécessité de désigner deux représentants de la collectivité auprès de l'Association du Passeport du Civisme,

#### **Il est proposé au Conseil Municipal :**

- **D'approuver** l'adhésion de la ville de Montfermeil à l'Association du Passeport du Civisme pour l'année scolaire 2025/2026, pour un montant de 1 500 € (association non assujettie à la TVA). Ce tarif comprend la conception graphique des livrets pour les élèves de CM2 et les collégiens.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette adhésion.
- **De dire** que les dépenses sont inscrites au budget de l'année en cours.

#### **Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :**

**35 POUR**

*M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, Monsieur Djibril TRAORE, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M.*

DEL2025\_04\_114

*Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Ludovic PEDRO, Madame Victoria MAAMAR, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Monsieur Dominique COZETTE, Mme Zoé AHOANGONOU, M. Karim BENMISSI, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU*

*Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

Le Secrétaire de séance,  
**Jean-Yves LAVALLEZ**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

Le Maire,  
**Xavier LEMOINE**



**CERTIFIE EXECUTOIRE**

Transmis le 12.05.2025  
Au Représentant de l'Etat  
Publié le 12.05.2025  
Montfermeil, le 12.05.2025  
Pour le Maire, par délégation,  
Directeur Général (Adjoint)